



Les sanitaires scolaires 4 149 écoles visitées

Exigences et préconisations pour le bien-être et la santé des élèves

**EXTRAIT DE L'ENQUÊTE
RÉALISÉE PAR LA
FÉDÉRATION NATIONALE
DES DDEN D'AVRIL
À JUIN 2022**

*« La santé
est un état de complet
bien-être physique, mental
et social et ne consiste pas
seulement en une absence
de maladie ou d'infirmité. »*

(définition de l'OMS)

La santé est donc l'affaire de tous les acteurs de l'École (dont les DDEN)...

Des écoles promotrices de santé

Le propos vise une école promotrice de santé dans sa conception, son fonctionnement et son essence même et s'intéresse ici à la question des sanitaires scolaires suite à l'enquête nationale initiée par la fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

Les conditions matérielles des sanitaires scolaires et l'organisation de leur utilisation, comme le démontrent les résultats de l'enquête, ont une répercussion importante sur la santé des enfants.

Un socle d'appui pour les préconisations

La politique de santé doit s'appuyer sur la **mobilisation de tous les acteurs concernés** visant à améliorer les milieux de vie (la cour de l'école, les parcs, l'espace, le son, la lumière... et les **TOILETTES** pour ce qui concerne notre propos, réflexion globale sur l'ergonomie des locaux et l'environnement de l'établissement.

À cela, doit se greffer une approche pertinente pour assurer la pérennité des effets des interventions et dispositifs de promotion de la santé, sur la base du modèle : écologique.

La promotion de la santé est un champ d'intervention complexe qui se manifeste au travers de **projets**, d'actions dans différents types de milieux, dont le milieu scolaire. Il est nécessaire de s'appuyer sur **une approche participative** dès la conception du projet et pendant sa mise en œuvre.

Le sujet des sanitaires scolaires n'échappe pas à cette règle.



Les sanitaires scolaires

La promotion de la santé est un processus qui permet aux individus d'acquérir un plus grand contrôle sur leur santé, d'améliorer eux-mêmes leur santé.

L'éducation à la santé, quant à elle, est un des moyens qui contribuent à ce processus global.

Promotion de la santé
=
éducation
+
prévention
+
protection

Les sanitaires scolaires doivent pouvoir répondre favorablement à 3 constituantes.

Nos préconisations

ÉDUCUER

- Faire participer les enfants à une éducation à la propreté pour un état global permanent satisfaisant.
- Former à la santé par un projet éducatif sur le sujet.

PRÉVENIR

Agir sur la conception, la réhabilitation et la conception des toilettes : rappelons qu'il n'existe pas de normes nationales, mais il est indispensable que les archi-

tectes en concertation avec les partenaires de terrain et éducatifs prennent en compte les contraintes nécessaires d'hygiène lors de la construction de l'école ou de sa rénovation.

Quelques points à mettre à l'ordre du jour d'un cahier des charges :

- Posséder un nombre suffisant de points d'eau froide, mais aussi d'eau chaude (d'autant plus utile en période de pandémie).
- Avoir un nombre de cabines en rapport avec le nombre d'enfants.
- Adapter une superficie qui permette une utilisation facilitée pour tous.
- Adopter une signalétique fonctionnelle.
- Mettre à disposition de petits équipements complémentaires (poubelles, balayettes, etc.).
- Prévoir un nombre de sanitaires suffisant pour tous les adultes qui interviennent dans l'école.

PROTÉGER

- Respecter l'intimité de tous et de chacun.
- Aménager les accès pour les enfants et adultes en situation de handicap.
- Permettre que le nombre de nettoyages soit suffisant pour maintenir une propreté permanente.
- Indiquer clairement aux enfants qu'il ne faut pas boire aux robinets.
- Assurer la sécurité notamment par une surveillance suffisante.

Les préconisations plus détaillées qui vont suivre découlent de l'analyse et des statistiques de l'enquête. Elles s'appuient sur :

Le parcours éducatif de santé créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

La Mise en place à la rentrée 2016 du parcours éducatif de santé recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. L'hygiène à l'école est un volet de ce parcours.

Chaque école est différente mais peut adopter la procédure suivante : après avoir établi un état des lieux dans le cadre du Conseil d'École, une concertation est mise en place entre les différents membres de la communauté éducative afin de concilier les obligations de natures différentes et parfois opposées. La mise en place d'une commission chargée de l'hygiène et de la sécurité est un dispositif pertinent.

PRÉCONISATIONS POUR LES SANITAIRES DANS LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Nous proposons une remédiation sur trois axes :

- **Axe 1 : agir sur la conception, la réhabilitation et l'équipement des toilettes** qui doivent être accueillantes, adaptées aux différents élèves et... propres. Un nettoyage après chaque récréation semble une nécessité. Le lavage des mains, dans le cadre d'un protocole sanitaire, doit pouvoir être réalisé de la meilleure façon. La surveillance devrait pouvoir s'exercer sans entrer dans les locaux afin d'éviter de possibles accusations...
- **Axe 2 : intégrer la surveillance des toilettes** (afin de respecter au mieux l'obligation de surveillance continue des élèves : article D. 321.12 du Code de l'Éducation et circulaire n° 97-178



du 18 septembre 1997) et ses règles de fonctionnement dans le Règlement intérieur de l'école. Cet axe permettrait une prévention et une lutte efficace contre des actes de violence et de harcèlement si fréquents dans ces lieux.

Focus sur la surveillance des sanitaires

La surveillance des sanitaires à l'école, tout comme celle des enfants, est subordonnée aux différents temps de l'enfant dont la grande diversité dépend des différents projets liés aux écoles.

En règle générale :

- Accueil des élèves avant l'entrée en classe.
- Récréations.
- Pause méridienne.
- Temps périscolaire.

En élémentaire et primaire, les enseignants assurent la surveillance à l'accueil, pendant les récréations et parfois lors de la pause méridienne, soit sur 80 % de la journée scolaire.

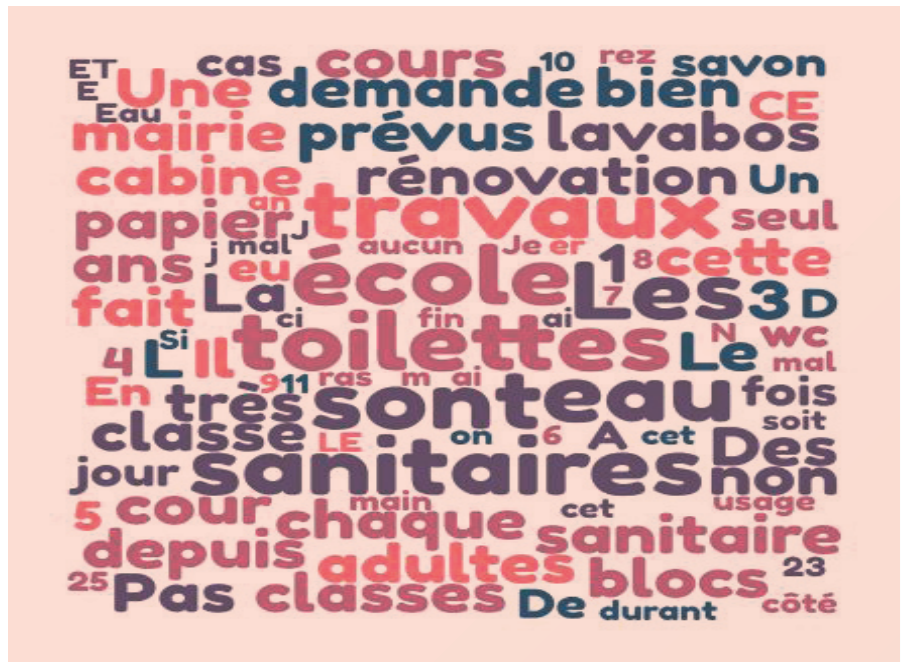
Les animateurs assurent la surveillance des sanitaires sur le temps périscolaire des mercredis et sur le temps périscolaire des écoles qui fonctionnent sur 4 j 1/2.

Lorsque les cours d'écoles sont ouvertes les samedis après-midi pour l'accueil des familles et des associations (exemple à Paris), les personnels encadrants gèrent eux-mêmes la surveillance.

La surveillance des toilettes doit être intégrée à la surveillance générale des élèves, elle-même mentionnée dans le Code de l'Éducation. Le Règlement Intérieur de l'École doit en préciser le fonctionnement.

Cette surveillance doit être renforcée par la présence de l'enseignant lorsque ses élèves se rendent aux toilettes au début de la classe et pendant la récréation. Pour cela, un affichage du tableau de surveillance est nécessaire.

Combattre la violence et le harcèlement qui sont fréquents dans ces lieux demande une organisation précise de la surveillance et rejoint le volet prévention de nos préconisations. La surveillance des locaux sanitaires pendant les récréations est une responsabilité complexe en particulier si ceux-ci n'ont pas un accès direct à la cour. C'est pourquoi l'école, dans sa conception architecturale, doit pouvoir proposer des sanitaires accessibles de la cour, depuis les classes ou d'autres endroits.



- **Axe 3 : éduquer à la santé et plus particulièrement à l'hygiène** comme il est prévu par les programmes des différents cycles de l'école primaire. Les réunions de rentrée constituent des moments privilégiés pour informer les familles que l'école lance un projet éducatif sur le sujet.

Pour la mise en place des actions, on peut se référer aux dispositions suivantes en souhaitant que le ministère de l'Éducation nationale arrête un catalogue de normes à respecter, éditée des obligations et des recommandations dans ce domaine qui seraient, dans ce cas, établies par des professionnels : architectes, designers, pédiatres, psychologues, juristes (responsabilité pénale)...

Il faut donc que notre ministère reconsidère la question de la responsabilité de l'enseignant lorsqu'un élève quitte la classe pour aller aux toilettes et quelles dispositions il doit prendre lorsque lui-même se rend aux toilettes.

Les sanitaires ont deux rôles :

- Permettre à l'enfant de satisfaire des besoins fondamentaux dont le non-assouvissement pourrait nuire à ses démarches d'apprentissage.
- Favoriser les actions pédagogiques dans le domaine de l'hygiène.

En cycle 2, l'enfant doit apprendre à :

- Acquérir de bonnes habitudes d'hygiène de vie.
- Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

En cycle 3, l'enfant doit apprendre :

- À connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie.
- Quelques techniques permettant d'éviter la prolifération de micro-organismes pathogènes.
- Adopter un comportement responsable et altruiste.

Pour un bon fonctionnement des toilettes, il convient :

- D'établir avec les élèves les règles du bon usage des lieux : bien nettoyer après utilisation personnelle, se laver les mains soigneusement, les essuyer, ne pas mettre d'eau partout, utiliser les poubelles, ne pas boire aux robinets...

Rédaction d'un Règlement d'usage des toilettes en y faisant participer les élèves afin de les responsabiliser.

- De pouvoir discuter, en classe, des problèmes liés à l'hygiène des toilettes et aux périodes de leur utilisation : « Quand peut-on y aller ? » soit pendant la récréation soit pendant la classe « sans crainte de demander... ».
- De mettre en place les actions pédagogiques nécessaires.
- De « sécuriser » les toilettes en mettant en place un planning de surveillance par les adultes.
- D'assurer le nettoyage des locaux après chaque récréation et le soir après la dernière utilisation (périscolaire et éventuellement la garderie).
- D'approvisionner très régulièrement les toilettes en consommables.

LA FRÉQUENTATION ET L'USAGE DES TOILETTES DOIVENT ÊTRE INSCRITS DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE.

La mise en place de ces actions améliorerait grandement la fréquentation des toilettes et jouerait en faveur du respect de la santé des enfants.

Pour des toilettes plus agréables, accueillantes et fonctionnelles

Suivant le cas : améliorer l'existant, rénover ou construire.

- 1) Localisation, accessibilité par l'intérieur du bâtiment et par la cour de récréation. Préférence donnée à des « blocs » disséminés dans l'école, à proximité des classes plutôt qu'à un grand bloc central.
- 2) Séparations des toilettes filles et garçons
- 3) Accessibilité aux enfants porteurs de handicaps.
- 4) Ratio enfants/sanitaires suffisant (minimum 2 WC filles et 2 WC garçons par classe).
- 5) Un sanitaire aux normes pour handicapés par genre.
- 6) Bien-être des enfants avec des sanitaires accueillants et adaptés aux différents âges.
- 7) Un texte clair et précis, en rapport avec l'apprentissage à l'autonomie de l'enfant, devrait favoriser le passage aux toilettes des enfants « pressés » d'y aller et de ceux qui ont besoin d'être tranquilles pour satisfaire leurs besoins naturels.
- 8) Respect des conditions d'hygiène.
- 9) Facilité de nettoyage par le personnel d'entretien. Pour le nettoyage des sols, la présence d'un siphon au sol est indispensable. De surcroît, un sol antidérapant systématiquement posé à l'occasion d'une rénovation ou d'une construction assurera la sécurité de tous.
- 10) Possibilité de surveiller ces locaux de l'extérieur.
- 11) Anticipation de possibles nouvelles normes et recommandations.
- 12) Évaluer les coûts pour la commune.

Cet espace doit assurer un maximum d'intimité et de confort aux enfants, ces derniers craignant d'être vus aux toilettes. Des vitres et portes vitrées, judicieusement disposées, doivent permettre une surveillance effective, mais discrète pour prévenir et interdire jeux et harcèlement.

Le design sera étudié avec soin ainsi que la circulation et la répartition des cabines, urinoirs et lavabos.

Faut-il s'orienter vers une disposition linéaire latérale ou centrale de lavabos équipés de plusieurs robinets (agencement commun dans les années 1930) au sein de larges couloirs ou vers une configuration de blocs judicieusement répartis ?

Indépendamment de cela, installer un lavabo avec plusieurs robinets dans chaque classe est une priorité.

Des couleurs vives, des pictogrammes attrayants, un affichage clair de la réglementation et des gestes appropriés, la décoration, l'équipement, un sol non glissant doivent inviter à l'utilisation. Les matériaux utilisés ainsi que les joints et les diverses finitions doivent permettre un nettoyage aisé tout en évitant la stagnation de l'urine source d'odeur et de prolifération d'agents pathogènes.

Ce local sanitaire, d'accès facile, sera chauffé, bénéficiera de l'eau chaude (30 °C) et d'une ventilation efficace.

L'absence d'odeurs est à rechercher prioritairement car elle conditionne la fréquentation du lieu.

Les cabines

1) Closes (au détriment du nettoyage) avec des cloisons allant du sol au plafond pour éviter le voyeurisme. Idéalement, la porte devrait s'ouvrir sur l'intérieur et être maintenue en position ouverte, plaquée sur la cloison par un dispositif permettant ainsi, d'un coup d'œil, le constat de la place libre et la facilité de surveillance.

Cette porte, dégondable de l'extérieur, est équipée d'un verrou simple et résistant avec indicateur d'occupation (2^e sécurité pour l'enfant). Ce verrou doit être « déverrouillable » de l'extérieur à l'aide d'une clé à « carré ».

On est sur ce point 1, dans le cadre de mesures basiques et urgentes lorsqu'elles ne sont pas en place.

2) La présence de patères permet l'accrochage de vêtements (notamment en saison froide).

3) Des sièges suspendus avec poussoir de chasse d'eau incorporé à la cloison, sans tuyauterie apparente, facilitent le nettoyage. La chasse d'eau activée par une pédale au sol favorise l'hygiène. Les équipements doivent être d'un type prévu pour les écoles et donc pour les différentes tailles et âges des enfants.

4) Un distributeur de papier toilette, une balayette, des patères équipent la cabine avec, en plus, une poubelle chez les filles.

Les urinoirs

1) La mise en place de chaque urinoir dans une cabine respecte l'intimité et la fréquentation par tous...

2) Dans une configuration autre, les urinoirs doivent préserver l'intimité au maximum. Des cloisons suffisamment hautes et profondes entre chaque urinoir seraient essentielles ainsi que leur éloignement de la porte d'entrée. Là aussi, le poussoir de chasse gagnerait à être remplacé par une pédale. Comme pour les cabines, les équipements devraient tenir compte de la taille et âge des élèves. Suivant l'âge, l'existence de deux espaces séparés serait à envisager.

La présence de papier toilette et de poubelles est tout aussi nécessaire dans les toilettes garçons.



Illustrations reproduites avec l'autorisation de BirdsDessines.fr et propos tenus dans les phylactères par UD17.

Les lavabos

1) Pour le lavage des mains, il est souhaitable de disposer de lavabos avec des hauteurs d'utilisation différenciées (au moins cinq postes de lavage par classe). Les lave-mains devront être équipés, à minima, d'une temporisation (boutons-poussoirs). L'eau sera tiède (environ 30°).

2) Le savon liquide devra être dans un distributeur permettant de contrôler que ce dernier ne se trouble pas (signe d'altération). Les sèche-mains électriques sont à proscrire car ils disséminent les différents germes. Le papier à usage unique sera préféré et des poubelles seront disposées à proximité des lavabos.

3) L'école sera équipée d'une douche, dans un espace garantissant l'intimité et suffisamment grand pour permettre éventuellement l'intervention de l'adulte et d'un meuble de rangement pour des vêtements de rechange qui seront étiquetés suivant le genre et l'âge.

4) Un soin particulier doit être apporté à la ventilation de ce local, au design, à la signalétique, à la facilité d'entretien et à l'évacuation des eaux de lavage. Bien entendu, aucun produit ménager ne doit être à la portée des enfants.

5) Ce local, souvent animé, est difficile à isoler contre le bruit, il convient cependant de s'assurer que les signaux d'alerte soient perceptibles et que l'évacuation ou le confinement à partir de ce lieu soit bien pris en compte dans le PPMS.

Enfin, un petit bloc sanitaire situé entre deux classes consécutives et uniquement accessible par les classes avec voyant lumineux comme dans les trains...

PRÉCONISATIONS POUR LES SANITAIRES DANS LES CLASSES MATERNELLES

La maternelle joue un rôle primordial dans l'éducation à la santé et l'arrivée des 2 ans lorsque des contrats éducatifs d'accueil de ces derniers sont en place, est un bouleversement. En effet, les locaux, le mobilier sanitaire, la disposition ne sont pas forcément bien adaptés aux tout-petits.

De plus, l'enquête montre un relatif déficit en ATSEM alors que l'accueil des 2 ans est chronophage. Dans le suivi affectif, la liaison maison-école est entretenue par l'ATSEM qui, dans l'éducation à l'hygiène, a un rôle avéré et incontestable. Il n'est donc pas question d'une simple surveillance,

mais d'un accompagnement affectif et éducatif de nature à aider l'apprentissage de règles d'hygiène durant les différentes phases d'évolution de l'enfant.

Les toilettes en maternelle doivent permettre à l'enfant de progresser vers son autonomie dans le respect de son intimité. Or, trop souvent, les locaux et le nombre insuffisant d'ATSEM ne le permettent malheureusement pas. C'est pourtant en maternelle que germent l'épanouissement des enfants et l'amorce de la confiance en soi, source de réussite.



C'est essentiellement de l'éducation à l'hygiène assurée en maternelle que dépendent les bonnes habitudes d'usage des sanitaires en élémentaire.

Les sanitaires ont deux rôles :

- Permettre à l'enfant d'assouvir un des besoins fondamentaux.
- Favoriser les actions pédagogiques dans le domaine de l'apprentissage à l'hygiène.

En cycle 1, l'enfant doit apprendre à :

- Demander de l'aide pour répondre à ses besoins physiologiques.
- Gérer ses besoins physiologiques de façon autonome.
- Réguler et anticiper ses besoins physiologiques pour ne pas arrêter les activités prévues.

Lors d'une rénovation de sanitaires ou d'une création d'écoles, il conviendrait de concilier l'inconciliable :

- Un ratio enfants/sanitaires suffisant.
- Le bien-être des enfants avec des sanitaires accueillants et adaptés aux différents âges.
- L'apprentissage des règles d'hygiène et de l'autonomie.
- L'intervention aisée des ATSEM.
- La facilité de nettoyage pour le personnel d'entretien.
- L'anticipation de possibles nouvelles normes et recommandations.
- L'évaluation du coût pour la commune.

Une incontournable étape à arrêter serait de réunir les différents acteurs de la maternelle et les décideurs afin de définir les besoins réels et raisonnables et de trouver le meilleur compromis.

Cet espace peut être visible par l'extérieur, mais doit préserver un maximum d'intimité au niveau des WC (petites cloisons sur 2 ou 3 côtés avec une porte comportant des butées anti-pince-doigts). Ce n'est pas trop le regard de l'adulte qui gêne les petits mais celui des autres enfants : les cloisons peuvent donc être à faible hauteur (120 cm). Le stratifié de 10 mm ou de 12,5 mm est de plus en plus utilisé et semble donner satisfaction.

1) Des sièges suspendus avec poussoir de chasse d'eau incorporé à la cloison, sans tuyauterie apparente, facilitent le nettoyage. Activer la chasse d'eau par une pédale au sol est une option hygiénique intéressante. Les urinoirs seront cloisonnés et équipés d'un bouton-poussoir ou d'une pédale.

2) Prévoir au moins 4 cuvettes (2 tailles différentes) et 4 urinoirs (2 tailles différentes) par classe.

3) Le papier toilette doit être présent non seulement près des cuvettes, mais également à côté des urinoirs, les petits garçons, aussi, s'essuient. Prévoir une poubelle.

4) L'espace peut être divisé en deux avec des installations pour les enfants autonomes et des installations pour les plus

petits où les cuvettes devront être séparées, au moins, par des petites cloisons. Des marquages aux sols et des pictogrammes bien placés facilitent les déplacements des plus petits et leur permettent d'acquérir de l'autonomie. L'architecture des locaux devra être particulièrement étudiée pour que chacun trouve sa place.

5) On trouve sur le net de nombreux exemples de réalisations de projets réussies.

6) Pour le lavage des mains, il est souhaitable de disposer de lavabos avec des hauteurs d'utilisation différenciées (au moins 5 postes de lavage par classe). Les lave-mains devront être équipés, à minima, d'une temporisation (boutons-poussoirs). L'eau sera tiède (environ 30°).

7) Le savon liquide devra être dans un distributeur permettant de contrôler que ce dernier ne se trouble pas (signe d'altération). Les sèche-mains électriques sont à proscrire car ils disséminent les différents germes. Le papier à usage unique sera préféré et des poubelles seront disposées à proximité des lavabos.

8) Les sanitaires seront équipés d'une douche en hauteur (semi-ouverte) afin de permettre à un adulte debout de laver un enfant qui se serait sali au cours de la journée et d'un meuble de rangement pour les vêtements de rechange.

9) Un soin particulier doit être apporté à la ventilation de ce local, au design, à la signalétique, à la facilité d'entretien et à l'évacuation des eaux de lavage. Bien entendu, aucun produit ménager ne doit être à la portée des enfants.

10) Ce local, souvent animé, est difficile à isoler contre le bruit, il convient cependant de s'assurer que les signaux d'alerte soient perceptibles et que l'évacuation ou le confinement à partir de ce lieu soit bien pris en compte dans le PPMS.

11) Les ATSEM en maternelle assurent la surveillance des sanitaires sur tout le temps scolaire, suivant les besoins des tout-petits : nécessités d'au moins 1 ATSEM par classe ainsi que le réexamen du statut des ATSEM.

Les ATSEM (autrefois « femmes de service des écoles maternelles ») sont des employés municipaux. Au XXI^e siècle, on constate qu'elles sont de plus en plus concernées par des tâches pédagogiques alors que le recrutement se fait sur des critères touchant surtout à l'hygiène et à la propreté.



LES SANITAIRES SCOLAIRES À L'ÉCOLE

Hors-série de la revue
Le Délégué de l'Éducation nationale
n° 272 de septembre 2022

Prix TTC : 3 €

Les exemples sont nombreux de «clientélisme électoral» par nombre de communes.

Il faudrait donc :

- Un statut de fonctionnaire reconnu par l'Éducation nationale qui satisfait les communes, en termes de budget et permettrait un meilleur fonctionnement.
- Un examen de qualification repensé en fonction des tâches plus pédagogiques. Nous rappelons que les ATSEM ont été d'office mobilisées pour les NAP (activités périscolaires) où elles jouaient un rôle qui leur était refusé en temps scolaire, source de confusion pour les enfants.
- Un statut qui les place dans une situation de non-dépendance exclusive des fonctionnaires municipaux, mais plutôt comme des membres de l'équipe éducative, l'ATSEM et l'enseignant(e) se complétant.
- Une activité allégée en matière d'entretien des locaux, compte tenu de leur charge de travail en présence des enfants.

DANS LE PROLONGEMENT DES PRÉCONISATIONS

L'École Publique a joué, joue et jouera un rôle important dans la promotion de la santé.

Historiquement, l'hygiène puis l'hygiène scolaire se sont associées peu à peu à l'aménagement de l'espace scolaire et des conditions de vie des élèves pour s'attacher à leur donner les moyens de construire et de développer un corps sain.

Il faudra attendre les années 80 pour que l'élève ainsi que sa santé soient considérés dans leur globalité, l'enfant n'étant plus uniquement un être physique, mais un adulte en devenir à la fois sur le plan psychique comme social.

Gardons à l'esprit que c'est parce que la majorité des enfants passent plus de 40 % de leur temps d'éveil à l'école que la question des sanitaires scolaires est capitale. L'école se trouve au cœur des milieux de vie des enfants est un lieu de rencontre entre différents acteurs et donc un terrain propice à des collaborations intersectorielles qui gardent en perspective le lien manifeste entre éducation à l'hygiène, promotion de la santé et réussite scolaire.

En conclusion de nos préconisations, le récent épisode de crise sanitaire nous a amenés à prendre conscience de l'impérieuse nécessité de nous pencher sur la question de la santé à l'école.

Le ministère de l'Éducation nationale a montré, en ces circonstances, qu'il était en mesure d'arrêter des directives dans le cadre des protocoles sanitaires successifs. Il conviendrait donc qu'il en fasse de même au sujet de l'établissement des normes afférentes aux sanitaires scolaires. Cette réglementation est pour nous comme pour les enseignants et les collectivités une priorité en ce XXI^e siècle au bénéfice de tous les usagers de l'école en respectant leurs spécificités et les conditions d'encadrement dans une école obligatoire dès 3 ans voire quelquefois d'un accueil dès 2 ans en fonction des contrats éducatifs mis en place localement et également inclusive.

On l'aura compris, il est urgent que, dès 2022, les conditions des sanitaires scolaires soient prises en considération et réellement améliorées.

Souhaitons que nos préconisations y contribuent... ■



Un(e) DDEN recrute un(e) DDEN

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale



**BATIMENTS
ET MOBILIERS**



**TRANSPORTS
SCOLAIRES**



SECURITÉ
dans l'école
et autour de l'école



RESTAURATION



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Au service des enfants
et de l'École de la République*

Nommé officiellement

Membre de droit du conseil d'École

Partenaire bénévole de l'école, impartial et indépendant

Fonction : contrôle, vigilance, médiation et coordination

Militant de la Laïcité et de la Citoyenneté

**ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES**



**SANTÉ
ET HYGIÈME**



Fédération des DDEN
124 rue La Fayette - 75010 Paris
01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org
<http://www.dden-fed.org>

Coordonnées de l'Union :